



**HAL**  
open science

## École doctorale Georges Vedel (droit public interne, science administrative, et science politique)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale Georges Vedel (droit public interne, science administrative, et science politique). 2013, Université Pantheon-Assas Paris II, Sorbonne Paris Cité, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02029901

**HAL Id: hceres-02029901**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029901>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°450



Recherches en Psychanalyse et  
Psychopathologie

PRES Sorbonne Paris Cité  
Université Paris Diderot – Paris 7

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Philippe JANSEN, Université de Nice Sophia Antipolis

Experts :

M. Vincent DUBREUIL, Université Rennes 2

M. Yves DENECHERE, Université d'Angers

M. Benoît GONZALES, Université de Franche-Comté, Besançon

M. François RIGALLEAU, Université de Poitiers

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Annie VINTER



## Présentation de l'école doctorale

Créée en 2001, l'école doctorale *Recherches en Psychanalyse et Psychopathologie* (ED 450) est une école intégrée à l'UFR de psychanalyse avec laquelle elle entretient une coopération étroite. Sa politique de recrutement est articulée sur le vivier important des étudiants diplômés du master 2. La formation proposée valorise l'interdisciplinarité entre les études psychanalytiques, la psychopathologie clinique et une ouverture récente et nécessaire vers les acquis des neurosciences. Les recherches concernent toutes les formes de troubles psychiques et toutes les populations qui peuvent en souffrir. Elles concilient psychanalyse et université, en abordant le discours psychanalytique avec la démarche critique de la connaissance universitaire. Cette position unique en région parisienne, voire en France, ainsi que l'adossement à deux importantes unités de recherche, dont l'une participe à un labex, expliquent l'attractivité d'une école de 286 doctorants pour 46 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) ou assimilés : les étudiants étrangers représentent 50 % de l'effectif.

L'école est habilitée au seul titre de l'Université Paris 7, mais sera intégrée dans le PRES Sorbonne Paris Cité ; elle y trouvera l'opportunité de développer encore plus l'interdisciplinarité. Le récent déménagement sur le nouveau site de Paris-Diderot a amélioré les conditions matérielles de son fonctionnement (personnel, bureau) ; celles-ci apparaissent satisfaisantes. En revanche, la dotation financière (18 500 €) est inférieure à celle des ED homologues de l'Université Paris 5, et les doctorants souffrent d'une faiblesse de financement pour leur thèse.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

### Fonctionnement et adossement scientifique

La qualité de l'adossement scientifique et la contribution active de l'école doctorale à la formation par la recherche constituent une force d'attractivité internationale incontestable. Les doctorants sont accueillis dans deux Equipes d'Accueil (EA) : le Centre de Recherches Psychanalyse, Médecine et Société ou CRPMS (EA 3522) est orienté vers l'interaction de la psychanalyse et des sciences médicales et regroupe environ 75 % des effectifs ; le Centre d'Etudes en Psychopathologie et Psychanalyse ou CEPP (EA 2374) se consacre surtout à la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent et à la psychanalyse clinique. Les orientations scientifiques de l'ED sont définies principalement par les laboratoires, mais l'école elle-même co-organise avec le CRPMS et l'Université Paris 5 un séminaire d'épistémologie de la recherche scientifique, et un autre avec l'Université de Lorraine sur la schizophrénie et son étude électrophysiologique. L'ouverture affichée vers les disciplines médicales est de la responsabilité des unités de recherche. L'identité de l'école doctorale est renforcée par la publication d'une revue bilingue (anglais-français), *Recherches en psychanalyse*, désormais en ligne, qui favorise les échanges avec d'autres chercheurs en psychanalyse en France et dans le monde.

L'école doctorale bénéficie d'un positionnement scientifique bien identifié et appuyé par un fort potentiel de recherche, conforté par le labex *Who am I ?* qui associe quatre Unités Mixtes de Recherche (UMR) du CNRS et une unité de l'INSERM, pour étudier tous les facteurs, aussi bien biologiques que psycho-sociaux de l'identité de l'individu. L'adossement à des programmes de recherche de haut niveau garantit une forte attractivité nationale et internationale de l'école doctorale, dont bénéficie d'ailleurs la formation psychologique de l'établissement. L'entretien avec la directrice de l'école a montré que le recrutement en vue du doctorat à l'Université Paris 7 s'effectuait de manière intégrée dès le cycle de master, qui assure un très bon taux d'inscription d'étudiants étrangers qui veulent poursuivre des recherches doctorales. 77 étudiants inscrits entre 2007 et 2011 avaient obtenu un master extérieur à l'établissement, et parmi eux une vingtaine d'étrangers sont bénéficiaires de bourses d'études de leur pays ; 35 étudiants sont titulaires d'un master étranger, dont 12 titulaires d'une co-tutelle internationale. Les étudiants inscrits avec une bourse de leur pays, les conventions de co-tutelles et les conventions de coopération scientifique placent l'ED 450 dans un réseau de partenariat avec dix-sept pays qui représentent tous les continents. Il existe toutefois une dominante, hors Europe, en faveur de l'Amérique du Sud (Chili, Argentine, Brésil, Venezuela) et, à un degré moindre, de l'Asie (Chine et Japon).

Au regard de ce rayonnement construit sur une longue période, les moyens d'encadrement apparaissent relativement limités, ce qui explique un fort taux d'encadrement (6 thèses par HDR, moyenne parfois dépassée dans de fortes proportions). Le choix des sujets de thèse est laissé à l'appréciation des directeurs de thèse, mais l'ED a établi des critères généraux pour l'admission des doctorants : mention bien au master ou entretien d'évaluation pour les étudiants étrangers. Des critères plus stricts ont été récemment définis pour les candidats aux contrats doctoraux et le projet



prévoit de renforcer les procédures de suivi de la thèse pour tous les doctorants. L'école exigera notamment deux publications avant la soutenance : cette mesure est vécue par les doctorants comme un encouragement à la recherche.

L'ED est gouvernée par un conseil restreint de 13 membres, dont la composition doit être revue en conformité avec le décret d'août 2006, et un Bureau de 4 membres, qui sont actuellement tous membres du CRPMS. L'ambiguïté dans les responsabilités que peut entraîner l'existence actuelle d'un conseil restreint et d'un conseil élargi pourrait être levée si l'école doctorale établit une plus claire distinction entre instance responsable du fonctionnement de l'ED et instance consultative à visée de stratégie scientifique.

### Encadrement et formation

Le comité de visite n'est pas parvenu, ni à la lecture du dossier, ni au cours de la discussion avec le conseil de l'ED, à avoir une idée exacte du taux d'abandon ; pour un flux annuel moyen de 70 inscriptions, on note un flux sortant de soutenances entre 30 et 35, soit un nombre de 175 docteurs en 5 ans, un peu plus de la moitié seulement de l'effectif inscrit actuel. Si la durée moyenne de la thèse est bien de 4,5 ans (indicateurs précisés en page 19 dans le dossier déposé par l'ED), le taux d'abandon réel semblerait assez élevé, largement supérieur à 10 %. La situation ne semble pas avoir évoluée sur ce point depuis la précédente évaluation. Les informations fournies lors de la visite du comité révèlent que, jusqu'en 2010, la majorité des thèses était soutenue en cinquième ou sixième année d'inscription. Le comité note l'évolution encourageante vers une réduction moyenne de la durée de thèse, mais en 2012, 15 doctorants sont toujours inscrits au-delà de la sixième année ; l'effort est donc à poursuivre. Le comité a également pris note de deux facteurs qui accroissent l'incertitude des statistiques : l'établissement autorise tout doctorant à suspendre pendant un an son inscription en thèse ; un tiers environ des doctorants est déjà investi dans la vie professionnelle au moment de la première inscription.

L'importante proportion de doctorants qui disposent de revenus propres (mais il est difficile de distinguer les situations stables et les étudiants qui ne disposent pas de revenus réguliers) compense en partie les taux de financement de thèse insuffisants (15 % par rapport à l'ensemble de l'effectif ; il convient cependant de corriger cette statistique en tenant compte d'une pyramide des âges élevées ; pour les jeunes doctorants qui peuvent postuler à un financement, le taux dépasse 30 %). La dotation de l'école doctorale et le nombre de contrats sur dotation MESR (le rapport page 10 du dossier fourni par l'ED mentionne dix contrats doctoraux obtenus, ce qui correspond à une moyenne de deux par an) demeurent insuffisants au regard des effectifs. L'UFR fournira un effort important en appui de l'ED en finançant, à partir de 2013, 3 contrats doctoraux supplémentaires sur ses ressources propres provenant de la formation continue (ce qui portera à 13 le nombre total de contrats doctoraux) en cours. Grâce à cet appui, l'école doctorale peut espérer un meilleur retour de l'établissement. La participation d'une EA au Labex pourrait aussi dégager de nouvelles ressources de financement de thèses.

L'essentiel de la formation est proposé dans le cadre des laboratoires, à l'exception des séminaires communs mentionnés dans la présentation. Cependant l'ED ne semble pas avoir défini d'obligations minimales de formation conformes à la législation, sauf pour les doctorants contractuels. La proposition de formation méthodologique générale et professionnalisante devrait être plus diversifiée ; elle semble actuellement réduite à une formation en anglais et un séminaire sur la stratégie de publications. Les doctorants complètent leur formation méthodologique en s'inscrivant dans les séminaires validés par l'ED d'autres universités parisiennes (dans et hors PRES) et par les échanges actifs qu'ils développent de leur propre initiative au sein d'un séminaire bi-mensuel. L'école doctorale apporte un soutien financier actif aux doctorants qui interviennent dans des colloques à l'étranger.

### Suivi et Insertion

Le taux de réponse à l'enquête annuelle auprès des docteurs, mise en place par l'ED, est très faible : 25 % seulement. L'ED ne propose malheureusement pas de méthode pour améliorer ce suivi.

La part importante d'étudiants étrangers, qui rentrent dans leur pays après avoir achevé leur thèse, peut expliquer ce faible retour, mais le dossier laisse penser qu'ils ont des garanties de carrières, ce qui serait à vérifier. Le taux d'étudiants en difficulté est certainement sous-estimé, et les chiffres qui figurent dans le dossier et dans les tableaux ne concordent pas entièrement.

#### ● Appréciation globale :

L'école doctorale *Recherches en Psychanalyse et en Psychopathologie* est une école à forte spécialisation disciplinaire, particulièrement attractive au plan national et international grâce à son positionnement unique dans l'offre régionale de formation doctorale et à une politique scientifique active adossée à des Unités de Recherche (UR) de bon niveau. Les taux d'encadrement sont acceptables (par rapport aux moyennes en Sciences Humaines et Sociales) et l'ED



affiche la volonté d'améliorer la politique de suivi des dossiers des doctorants jusqu'à la soutenance de thèse. Dans le contexte du PRES qui va mettre en rapport un plus grand nombre d'écoles doctorales, l'ED a pris des initiatives pour favoriser des collaborations et des mutualisations de formation. Afin de maintenir son rayonnement dans un paysage scientifique et institutionnel en mutation, le comité encourage vivement l'école doctorale à accélérer ses efforts dans la mise en conformité de son fonctionnement avec les textes législatifs, à diversifier l'offre de formation méthodologique distincte des séminaires des laboratoires et à améliorer rapidement le suivi de l'insertion des docteurs, actuellement inférieur à la moyenne des écoles doctorales.

- Points forts :

- Grand rayonnement national et international (50 % d'étudiants étrangers) d'une ED qui est presque une ED thématique.
- Adossement scientifique à des UR de bon niveau dans leur spécialité, renforcées par un Labex.
- Dynamisme des doctorants qui organisent un séminaire bi-mensuel.
- Affectation de fonds propres à l'UFR (formation continue) dans le financement de thèse.
- Bonne implication de l'ED dans la politique scientifique, notamment par la publication d'une revue spécialisée. Projets de coopération renforcée avec d'autres établissements et dans la perspective du PRES.

- Points faibles :

- Procédures de suivi des docteurs insuffisantes.
- Taux assez faible de thèses financées, en contradiction avec le rayonnement, ce qui peut accroître le taux d'abandon réel.
- Ces deux points faibles relevés pèsent sur la durée de certaines thèses, encore élevée, malgré les efforts de réduction entrepris : 5 % de doctorants sont inscrits au-delà de la 5<sup>ème</sup> année.
- Effectif du conseil non conforme à la réglementation.
- Volume horaire obligatoire de formation non conforme à la législation. Proposition de formation méthodologique à développer.

## Recommandations pour l'établissement

Afin de maintenir sa notoriété et son rayonnement international et de conforter sa place dans le panorama de la formation doctorale du PRES Sorbonne Paris Cité, l'ED 450 est invitée à mettre en place de bonnes pratiques de fonctionnement et de formation, afin d'éviter que les points faibles relevés ne soient utilisés à son détriment dans le nouveau contexte du PRES :

- Il est donc recommandé que la composition du conseil de l'école doctorale et le volume horaire de formation obligatoire pour les doctorants soient établis en conformité avec l'arrêté du 7 août 2006.

- L'école doctorale, pour conforter sa liberté d'initiative scientifique, aura tout intérêt à distinguer clairement les fonctions et prérogatives du conseil de l'ED (définies réglementairement) et celles des instances scientifiques consultatives dont elle s'est dotée.

- Elle devra veiller à améliorer les procédures de suivi des docteurs et à mettre en place des procédures fiables d'autoévaluation des doctorants.

- Dans le cadre du PRES, la volonté affichée par l'ED et l'UFR d'améliorer le taux de financement des thèses et de mutualiser des formations avec d'autres écoles doctorales du PRES (n°131 et 261 notamment) ne peut qu'être vivement encouragée et soutenue.

- L'établissement est invité à renforcer sa participation au financement des thèses, pour soutenir les efforts que l'on vient d'indiquer et à en clarifier les critères d'attribution, pour éviter de trop grandes disparités entre ED dans le cadre du PRES.

- Il paraît également opportun qu'un affichage clair et accessible des conditions dans lesquelles il autorise la suspension de réinscription en thèse soit établi, pour éviter un régime dérogatoire trop privilégié.

## Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement

Le Président

P/VB/NC/YM – 2013 - 147  
Paris, le 22 mai 2013

M. Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section formations  
AERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

**Rapport d'évaluation par l'AERES de l'Ecole doctorale 450 « Recherches en psychanalyse » - Réponse du porteur du projet, Monsieur Christian Hoffmann**

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie du rapport d'évaluation que vous nous avez adressé concernant l'Ecole doctorale n° 450, « Recherches en psychanalyse », rattachée en sceau principal à mon université. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la réponse circonstanciée de M. Christian Hoffmann, futur directeur.

Je me félicite de l'avis général très favorable porté sur la démarche et le positionnement international de cette école. Concernant les points nécessitant des améliorations, je veillerai à accompagner la réflexion du conseil et de la direction de l'ED et à leur apporter le soutien de l'université, pour ce qui relève de ses moyens et de sa compétence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



La rencontre avec le comité de visite de l'AERES a été l'occasion d'un échange critique et fructueux. Nous avons eu, lors de la rencontre du comité de visite, le sentiment d'être entendus et reconnus dans notre démarche scientifique et internationale. Nous avons bien pris note des échanges qui visaient à permettre l'amélioration, tant de notre offre de formation, de notre encadrement des doctorants et du suivi des docteurs, que du fonctionnement de l'ED, ceci pour nous permettre une plus grande performance dans le positionnement futur dans l'USPC, ce dont nous étions déjà conscients et que nous avons anticipé dans le projet 2014-2018. La lecture du rapport d'évaluation confirme ce sentiment.

Il n'y a pas lieu de revenir sur les « points forts » concernant la scientificité pluridisciplinaire et l'international, dont nous poursuivrons le développement dans le cadre du nouveau contrat au sein de l'USPC. Dans ce nouvel environnement nous mettrons en œuvre la mutualisation de formations communes avec l'ED 261 « Cognition, comportement, conduites humaines » de Paris Descartes. Une journée doctorale annuelle commune et pluridisciplinaire est d'ores et déjà prévue.

Concernant les « points faibles et les recommandations » que nous prenons soigneusement en compte, nous allons répondre point par point aux questions soulevées :

Durant le précédent contrat, l'ED a mobilisé fortement ses ressources en vue d'améliorer la durée de thèse. Plus de 60% des doctorants étaient inscrits en 2008 en 4<sup>ème</sup> année, ou davantage, en 2012 ce taux n'est plus que de 35%. Le pourcentage de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année de thèse a été réduit de 61% entre 2009 et 2012.

Le taux d'abandon fera l'objet d'une attention particulière lors du prochain contrat. Il s'explique par le taux relativement important de professionnels réalisant leur thèse en formation continue; à cela s'ajoutent les contraintes liées aux étudiants internationaux qui représentent 50% des effectifs. Par ailleurs, comme notre projet l'indique, nous pensons que l'amélioration de notre système de recrutement et de suivi des doctorants contribuera à réduire significativement ce taux.

Un nouveau conseil de l'ED sera composé pour le prochain contrat dans le strict respect de l'article 12 de l'arrêté du 7 août 2006. Ses fonctions seront clairement mises en application selon les directives réglementaires de ce même arrêté.

Pour assurer le suivi des docteurs, nous faisons chaque année une enquête. Le faible taux de réponse (25%) est lié en grande partie au nombre important de docteurs étrangers, ce qui n'enlève rien à la critique de l'évaluation et par conséquent à la nécessité d'améliorer ce suivi. On peut penser que la mise en œuvre dès la rentrée 2013 d'un carnet de suivi de la formation des doctorants aura des conséquences positives.



La formation par l'ED des doctorants reposait sur un séminaire annuel de leur directeur de thèse (24h), un séminaire au choix parmi l'offre des directeurs de thèses où dans l'ED 131 de Paris Diderot, venait s'y ajouter un séminaire de stratégie de publications (24h) et un séminaire d'anglais dans la discipline (24h). L'ED a fortement soutenu les doctorants à mettre en place des séminaires de tutorat, à la plus grande satisfaction des thésards. A partir de 2013 nous instaurerons un carnet de suivi de la formation des doctorants qui indiquera les formations obligatoires et leurs validations. Des séminaires de méthodologie et un séminaire d'épistémologie commun aux deux EAs viendront compléter l'offre, en plus de la mutualisation prévue avec l'ED 261 de Paris Descartes. Des lieux hospitaliers accueilleront nos doctorants pour suivre des formations cliniques faites par des professionnels de la santé. En plus de l'autoévaluation à la fin de la première année, nous systématiserons la tenue d'une mini-soutenance à la fin de la deuxième année avec le directeur de thèse et un membre du conseil de l'ED. Nous mettrons également progressivement en place durant ce nouveau contrat l'exigence de deux publications qualifiantes avant la soutenance.

La suspension de thèse suit les règles édictées par l'IED (Institut des Ecoles Doctorales de Paris Diderot), qui autorise la suspension d'un an dans le cas de maladie ou de maternité.

Le financement de l'ED s'est amélioré grâce aux LABEX et PACRI et à l'effort de l'UFR de créer sur ses fonds propres 3 nouveaux contrats doctoraux, qui viendront s'ajouter aux 2 contrats du PACRI et au Post-doc du LABEX. L'établissement nous donne 2 contrats. Nous comptons développer le financement des thèses par d'autres contrats et par le soutien de notre établissement et de l'USPC.

En conclusion, nous notons la bonne appréciation de notre politique scientifique et internationale, que nous renforcerons dans l'USPC par la mutualisation de formations avec l'ED 261 de Paris Descartes et par de nouveaux contrats, permettant une mobilité sortante plus importante. Nous compléterons notre offre de formation obligatoire par cette mutualisation et par l'instauration d'un carnet de suivi du doctorant. Un nouveau conseil sera mis en place et veillera à l'application de ses fonctions définies par l'arrêté du 7 août 2006.

Pr. Christian Hoffmann  
Porteur du projet